## EURODOM

# *L’Europe et les Départements français d’Outre-mer*

InfoRup

**Semaine du 28 septembre au 02 octobre 2015**

**PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RGEC LE 6 OCTOBRE :** Suite à la rencontre entre le Président de la République et les représentants des socioprofessionnels d’Outre-mer le 15 septembre dernier, il a été décidé de la création d’un groupe de travail de haut niveau, commun au Ministère de l’Outre-mer et aux socioprofessionnels des DOM sur le RGEC. Ce groupe de travail doit avoir pour double objectif de coordonner l’étude de surcoûts que la France remettra à la Commission et d’harmoniser les actions respectives en direction des institutions européennes dans la perspective d’une révision du RGEC. Le groupe de travail se réunira pour la première fois le 6 octobre prochain. Les socioprofessionnels seront représentés par Gérard BALLY et Jean-Pierre PHILIBERT.

**LUTTE CONTRE LA PêCHE ILLégale A TAÏWAN ET AUX COMORES**: La Commission européenne a adressé, ce jeudi 1er octobre, un « carton jaune » à Taïwan et aux Comores, afin d’avertir ces pays qu’ils risquent de figurer parmi les pays considérés comme non coopératifs dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Par cet avertissement, la Commission confirme son intransigeance vis-à-vis de la pêche illicite au niveau mondial, qui représenterait selon ses estimations 15% des captures mondiales, soit une valeur pouvant aller jusqu’à 10 milliards d’euros par an. La décision de sanctionner Taïwan est liée au manque d’efficacité dans le suivi, le contrôle et la surveillance des flottes de pêches lointaines, ainsi qu’au système de sanctions peu dissuasif. Quant aux Comores, elles ont délégué une grande partie de la gestion de la flotte de pêche à une société privée offshore, et ne contrôlent plus les violations de la règlementation comorienne en vigueur. Les deux pays sanctionnés ont six mois pour résoudre les problèmes recensés et mettre en place le plan d’action sur mesure proposé par la Commission, faute de quoi des sanctions commerciales pourront être envisagées. Dans le même temps, la Commission a retiré les avertissements adressés au Ghana et à la Papouasie-Nouvelle Guinée, qui ont pris les mesures nécessaires pour lutter contre la pêche INN, renforcer leurs régimes de sanctions et pour améliorer la surveillance et le contrôle de leurs flottes.

**EXTENSION DU DOMAINE MARITIME FRANÇAIS :** Ce lundi 28 septembre, les frontières de la France se sont étendues de près de 500 000 km², grâce à l’élargissement du plateau continental au large de la Martinique et de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Nouvelle Calédonie et des îles de Kerguelen. Selon le droit de la mer, un pays dispose d’une zone économique exclusive allant jusqu’à 200 milles marins de ses côtes, lui conférant une souveraineté dans cette zone pour l’exploitation des ressources naturelles. Cependant, en prenant en compte les limites du plateau continental qui s’étend sous les eaux, un pays peut revendiquer l’extension de sa zone économique exclusive jusque 350 milles marins. Avec cette extension, c’est également le domaine maritime de l’Union européenne qui s’agrandit, les régions ultrapériphériques françaises représentant plus de la moitié de la zone économique exclusive de l’UE. Parmi les autres demandes d’extension déposées par la France, celle concernant l’archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon oppose la France au Canada, les deux pays convoitant cette zone potentiellement riche en hydrocarbure.

**LES OUTRE-MER ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2016** : Les premiers chiffres relatifs à la mission « agriculture » du projet de loi de finances pour 2016 ont été présentés. À cette occasion, le Gouvernement a pu rappeler que le développement des filières agricoles est soumis, en outre-mer, à des contraintes permanentes et spécifiques qui nécessitent un accompagnement adapté. Dans cette optique, il a été décidé de maintenir le niveau d’aides dans ces territoires. Ainsi les crédits dédiés au soutien de la filière canne à sucre et les crédits mis en œuvre par l’ODEADOM resteront stables par rapport à 2015. Pour ce qui concerne plus particulièrement l’enveloppe CIOM, les crédits de paiement, qui représentent les crédits effectivement versés sur l’année considérée, n’augmenteront pas en 2016. En revanche, les autorisations d’engagement (en réalité, le montant total qui sera débloqué par l’Etat et éventuellement réparti sur plusieurs exercices budgétaires) représenteront 35 millions d’euros au titre de l’année 2016 et 6,1 millions d’euros lors d’un exercice budgétaire ultérieur.

Dans cette configuration, l’impasse budgétaire de 5 millions d’euros que nous connaissons ne pourra être résorbée entre les besoins des filières et les crédits disponibles pour la campagne 2015, et la mise en place de stabilisateurs reste d’actualité pour l’année 2016.

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 05 AU 09 OCTOBRE 2015**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **PARLEMENT EUROPEEN** | **COMMISSION EUROPEENNE** | **CONSEIL DE L’UE** | **MINISTÈRES FRANÇAIS** |
| **Lundi**  **05/10** | **Session plénière du Parlement européen à Strasbourg**  Commission de l'agriculture et du développement rural :  Échange de vues avec Phil HOGAN, Commissaire chargé de l'agriculture et du développement rural |  |  |  |
| **Mardi**  **06/10** | **Session plénière du Parlement européen à Strasbourg** |  |  |  |
| **Mercredi**  **07/10** | **Session plénière du Parlement européen à Strasbourg**  **Discours du Président de la République française, François HOLLANDE et de la Chancelière allemande Angela MERKEL** |  |  |  |
| **Jeudi**  **08/10** | **Session plénière du Parlement européen à Strasbourg** |  |  |  |
| **Vendredi**  **09/10** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |